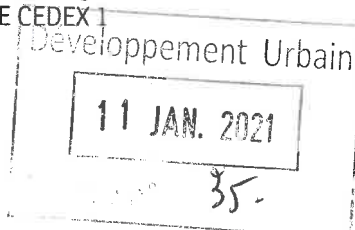




5, cours de l'Arche Guédon à Torcy  
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1  
Tél. 01 60 37 24 24  
[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)  
[contact@agglo-pvm.fr](mailto:contact@agglo-pvm.fr)



MAIRIE DE ROISSY EN BRIE  
9, Rue Pasteur  
77680 ROISSY EN BRIE

Original à ..... U.R.B.A .....  
(Pour traitement)  
Copie à ..... CAB MAIRE .....  
D.S.  
.....  
.....

**Direction Aménagement Durable**  
Pole Aménagement  
N/Réf : 252770  
V/Réf : DU/23/CL/JZ/1267

Affaire suivie par :  
Ana GUTIERREZ  
Tél. : 01 72 84 62 53  
[a.gutierrez@agglo-pvm.fr](mailto:a.gutierrez@agglo-pvm.fr)

**Objet :** Révision du règlement local de publicité - Avis PPA

Monsieur Le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis, en tant que Communauté d'Agglomération, conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, votre révision du règlement local de publicité (RLP) de la Commune de Roissy-en-Brie, et je vous en remercie.

La révision du règlement local de publicité porte principalement sur :

- La prise en compte l'évolution législative et réglementaire ;
- La prise en compte du développement économique de la commune ;
- La lutte contre la pollution visuelle ;
- L'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement de l'identité et de l'image de la commune ;
- La réponse aux besoins de communication extérieurs des acteurs locaux en fonction des zones de destinations ;
- Le renforcement de l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale ;
- La maîtrise de l'affichage publicitaire ;
- La suppression des dispositifs incompatibles avec la qualité paysagère des lieux.

Nous vous proposons dans toutes les zones du RLP de Roissy-en-Brie :

- l'interdiction des publicités lumineuses à proximité immédiate et dans le champ de visibilité d'un feu tricolore ou d'un rond-point.
- l'interdiction des enseignes et publicités fixées sur les arbres et les plantations.

Après consultation de votre projet de révision du règlement local de publicité de la Commune de Roissy-en-Brie, j'émet un avis favorable à celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

15/12/2020  
Guillaume LE LAY-FELZINE